



NOTE A L'ATTENTION DES ÉLÈVES NON BOURSIERS ET DE LEURS PARENTS

Objet :

Campagne de **Bourse de Lycée 2021/2022**

La campagne de Bourse de Lycée, pour l'année scolaire 2021/2022 est ouverte.

- **Première période du 17 mai au 6 juillet 2021, les demandes de bourses au format papier pourront être déposées dans les établissements.**
- Du 28 juin au 06 juillet 2021 les demandes en ligne seront ouvertes pour les familles qui n'auront pas déposé de demande papier.

Nouveauté : les données fiscales N-1 n'étant pas disponibles durant la période de printemps, le parcours du téléservice et Sconet Bourses ont été adaptés afin de permettre l'enregistrement d'une demande avec la saisie de l'identifiant fiscal du demandeur ainsi que du nom, prénom et identifiant fiscal de son concubin éventuel. Toutes les demandes déposées en ligne ou issues d'une demande papier saisie en établissement dans Sconet Bourses seront instruites à la rentrée scolaire par les services académiques des bourses.

- **Deuxième période du 2 Septembre au 21 octobre 2021 : Les demandes pourront être déposées en ligne ou au format papier. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 21 octobre 2021.**

En conséquence, j'informe **les parents des élèves non boursiers**, qu'ils peuvent venir retirer ou faire retirer par leur enfant, au Secrétariat de Direction, (auprès de Monsieur MALSA), un dossier de demande de bourse, à renseigner et à retourner, au plus tôt.

Les parents dont les ressources 2020 dépasseraient légèrement le plafond de ressources provisoires sont invités à déposer une demande de bourse, dans les plus brefs délais.

Je vous remercie de votre collaboration.

